

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
14 juin et 4 juillet 2018

Présents :

SCP

Ian Kerr
Jay Davis (absent le 14 juin)
Natalie Bolton (absente le 4 juillet)

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants (absent le 4 juillet)

Conseillère

Pascale DeRycke

Invités

Colleen Jones (STTP)
Geoff Bickerton (STTP)
Julien Rochon
Carmen Suchorab (par téléconférence)
Andrea Smith
David Soltis
Terry Kelly (par téléconférence)
Allison Rogers (par téléconférence)
Jillian Woods (par téléconférence)
Andrew Graves
Karim Fekih
Francis Debrienne
Roxanne Matin
Shari Nurse
Alice Lafferty

Points permanents

Mot d'ouverture

1. Affectations d'EDSC

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Le STTP se dit préoccupé par plusieurs PCV :

Campbellton (N.-É.) – Le STTP affirme que dans la réponse, il fait référence à la formation qui a eu lieu les 16 et 23 mars 2018. Le STTP souhaite savoir quelle formation a été offerte.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

Toronto (Ontario) (M0NXC00038) – Le STTP fait référence à la réponse où il est précisé que toutes les trousse de premiers soins ont été retirées de l'aire de travail; le STTP aimerait savoir si le CLMSS a participé à cette décision.

Le STTP propose de rédiger une communication pour aborder les problèmes courants d'EDSC. La SCP affirme qu'elle dispose d'un document de suivi pour les PCV, qui indique également les infractions au Code canadien du travail qui ont été émises. La SCP transmettra le document de suivi au Comité. Le STTP demande également s'il y a une procédure qui stipule que les secouristes doivent inspecter les trousse de premiers soins et la fréquence exigée. La SCP effectuera le suivi.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP étudiera la possibilité de rédiger une communication en ce qui concerne la quantité et les problèmes courants en matière de PCV.
2. La SCP partagera le document de suivi des PCV qui indique également les infractions au CCT.
3. La SCP fera un suivi au sujet de la procédure en matière d'inspection des trousse de premiers soins.

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité

Invité : Jeff Bickerton (STTP)

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Discussion :

Le STTP a invité son directeur de la recherche à la réunion pour discuter de leurs résultats en matière de violence en milieu de travail. Le Comité examine trois rapports différents qui semblent présenter des renseignements contradictoires sur la façon dont la SCP a signalé les statistiques en matière de santé et de sécurité. Le STTP fait également référence à une lettre envoyée à Deepak Chopra en février 2017, qui décrit ce problème. Le STTP affirme qu'il aimerait que la structure des primes soit modifiée afin que les blessures entraînant des pertes de temps ne fassent pas partie du système. Le STTP mentionne également le Rapport sur la responsabilité sociale par rapport au rapport du ministère du Travail qui mentionne des chiffres différents. Le STTP aimerait savoir comment ces rapports sont élaborés et d'où viennent les chiffres. La SCP affirme qu'elle croit sincèrement que les chiffres ont été signalés correctement, mais aimerait les examiner de nouveau pour mieux comprendre quel est le réel moteur derrière ceux-ci. Les membres du Comité s'entendent pour organiser une réunion distincte pour discuter des rapports présentés.

La SCP fera un suivi au sujet de quels rapports sont disponibles et enverra ceux-ci à l'avance.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP organisera une réunion distincte du comité pour discuter des rapports présentés.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

3. Formation sur la sécurité

Invités : Andrea Smith, David Soltis

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe DD et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion :

Le Comité a examiné la mise à jour de la présentation de l'annexe DD. Le STTP affirme que la présentation n'indique pas si les employés qui étaient à l'emploi de la SCP avant le 30 septembre 2004 ont maintenant reçu les modules 1 et 2. Le STTP aimerait également connaître le nombre de nouveaux employés par rapport à ceux qui ont besoin de suivre une formation dans la diapositive 4. Le STTP demande que les employés inactifs (retrait/départ, etc.) soient retirés du rapport. Le STTP se dit préoccupé par le fait que la formation du CCHST est offerte et que la portion de l'annexe DD est oubliée. La SCP demande au STTP de mettre à jour la liste des formateurs de l'annexe «DD».

Le STTP aimerait également connaître le statut de la formation sur l'annexe DD à Dieppe conformément à la PCV du 18 avril 2018 qui avait été émise.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP retirera les employés inactifs du rapport de l'annexe DD.
2. La SCP fera un suivi au sujet de l'état de la formation du module 1 et 2 pour les employées et employés qui étaient à l'emploi de la SCP avant le 30 septembre 2004.
3. Le STTP fournira la révision de la liste des formateurs d'ici la fin d'août 2018.
4. La SCP fera un suivi en ce qui concerne la formation liée à l'annexe DD à Dieppe.

4. Mises à jour sur le parc de véhicules :

Invité : Julien Rochon

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion :

À la dernière réunion, le STTP a soulevé des préoccupations concernant une pédale qui coince dans certaines fourgonnettes à marchepied. Au cours de cette réunion, le Comité a passé en revue une présentation expliquant .comment le problème a été résolu. Toutes les fourgonnettes à marchepied ont été vérifiées et le problème a été acheminé au groupe Ingénierie de Ford. La SCP explique également que le NVLL ne dispose pas de ce système..

En ce qui concerne un récent incendie dans un véhicule à conduite à droite, le problème provenait du module de bobine d'allumage, qui avait été corrodé en raison d'une exposition à l'humidité. La SCP indique qu'il y aura une campagne pour inspecter tous les véhicules à conduite à droite et

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

s'assurer que leur dispositif/rabat de protection contre les éclaboussures est en place. Les inspections du module de bobine d'allumage feront maintenant partie de l'entretien régulier.

5. Déneigement et dégagement

Invités : Carmen Suchorab et Luc LaFrance

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carmen Suchorab)

La SCP présente au Comité un rapport de clôture de la saison de déneigement 2017-2018. La SCP affirme qu'elle continue de remarquer des changements météorologiques, et avec l'augmentation du nombre de véhicules, les besoins en matière de déneigement continuent d'augmenter. La SCP affirme qu'elle continuera d'être proactive.

Matériel de rue : (Terry Kelly)

La SCP indique qu'il y a eu une amélioration quant au retrait de la neige depuis la mise en œuvre du nouveau contrat et du nouveau fournisseur. Il y a eu très peu de problèmes cette année. Le STTP suggère que, lorsque les entrepreneurs se rendront dans les installations avec le plan de l'an prochain, que l'employeur s'assure que le CLMSS soit inclus dans les discussions.

Points inscrits à l'ordre du jour

6. Politique fonctionnelle sur la prévention des risques (14 juin 2018)

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail. Cette politique fonctionnelle sur la prévention des risques énoncera les exigences obligatoires pour la détermination, l'établissement des priorités, l'évaluation et la gestion des risques de sécurité en milieu de travail.

Discussion :

La SCP a fourni au Comité une copie de la politique proposée avant la réunion à des fins d'examen. Le STTP indique qu'il examinera la question et fournira ses commentaires d'ici la fin du mois de juillet.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires d'ici la fin du mois de juillet.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

7. Gilet de haute visibilité politique fonctionnelle (14 juin 2018)

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail.

Discussion :

La SCP a fourni au Comité une copie de la politique proposée avant la réunion à des fins d'examen. Le STTP indique qu'il examinera la question et fournira ses commentaires d'ici la fin du mois de juillet.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires d'ici la fin du mois de juillet.

8. Compte de formation dédié (14 juin 2018)

Invité : Kevin Kernohan

Aperçu :

L'examen de l'ébauche des documents de formation a constitué un défi pour toutes les unités de négociation.

Discussion :

Le Comité examine une présentation. La SCP a expliqué que les partenaires chargés de la vérification ont besoin d'un accès simplifié pour revoir le contenu. La SCP répond que tous les représentants élus auront maintenant accès à des comptes de simulation dédiés pour simplifier la révision. La SCP fait remarquer que le contenu de ces comptes fera l'objet d'un examen, de remarques et de commentaires avant qu'il ne soit définitif. Le STTP affirme qu'il aime le concept.

9. Politique fonctionnelle sur l'amiante

Aperçu :

La totalité de l'amiante et des matériaux contenant de l'amiante dans les locaux de la Société doit être gérée en vertu du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (DORS/86-304), section II 10.26 – Programme de gestion de l'exposition à l'amiante.

Discussion :

La SCP explique qu'il s'agit d'une nouvelle politique. Le STTP fournira ses commentaires par écrit. Le STTP demande également qui représente la SCP aux réunions du CCNRA. Le STTP aimerait également connaître les conséquences en cas de non-conformité.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires par écrit d'ici la fin du mois de juillet.
2. La SCP fournira au STTP le nom du représentant de la SCP au CCNRA.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

10. Test de radon

Aperçu :

En septembre 2016, la SCP a informé le comité que, dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, elle allait commencer à effectuer des tests dans ses installations pour détecter la présence éventuelle de gaz radon. Les premiers tests ont eu lieu en novembre 2016.

Discussion :

Au cours de cette réunion, le Comité a examiné une mise à jour de la présentation attestant que selon les résultats préliminaires reçus jusqu'à présent (en date du 28 mai 2018), 472 immeubles appartenant à la SCP respectent la limite annuelle moyenne fixée par le RCSST, soit 800 Bq/m³. Le STTP affirme que certains emplacements sont au-dessus des lignes directrices de Santé Canada, lesquelles sont inférieures à celles du RCSST. Le STTP souhaite comprendre la différence entre les deux, et quel est le plan de la SCP. La SCP travaille actuellement sur une stratégie et sera en mesure de fournir une meilleure mise à jour d'ici la prochaine réunion.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira d'autres mises à jour à la réunion du CNMSS de septembre.

11. Tabouret et escabeau

Invité : Karim Fekih

Aperçu :

Le modèle de plate-forme A60 actuel n'est plus disponible et sera remplacé par la nouvelle version 5115.

Discussion :

La SCP fournit un échantillon de la plate forme de remplacement au Comité à des fins d'examen.

La SCP montre également au Comité un escabeau proposé, et explique que, bien que tabourets sont acceptés pour un déchargement sécuritaire des palettes ou des charges jusqu'à 88 po de hauteur, il n'y a pas d'outils de déchargement désignés par la SCP conçus pour les charges plus grandes. Les charges en vrac d'Amazon peuvent atteindre jusqu'à 110 po de hauteur, ce qui peut causer des dangers potentiels. Le STTP s'inquiète du fait que des outils sont utilisés dans les mauvais endroits. Une échelle peut causer du danger si la plateforme de l'échelle est petite. Le STTP aimeraient savoir s'il y a d'autres options avec de plus grandes plateformes. Les membres du Comité indiquent qu'ils ne se sentent pas à l'aise de passer directement à un projet pilote qui n'a pas été préalablement mis à l'essai et sans que des méthodes de travail soient d'abord élaborées. La SCP continuera de rechercher d'autres options.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

12. Pensez sécurité. Rentrez sain et sauf. (5 décembre 2017)

Invité : Andrew Graves

Aperçu :

La SCP continue de travailler au programme « Pensez sécurité. Rentrez sain et sauf. » visant à souligner l'importance de la sécurité au sein de la communauté des Opérations et de l'ensemble de l'entreprise. Le programme sera axé sur la mise à jour des procédures et du matériel de communication sur la sécurité. La SCP a assuré au Comité qu'il s'agit d'un programme fondé sur les communications, et non sur les mesures disciplinaires.

Discussion :

Le STTP indique qu'il est déçu de ne pas avoir reçu le matériel à l'avance et un meilleur préavis. Le STTP demande une prolongation du délai pour veiller à ce que le contenu révisé de la capsule Info-sécurité est exact et adéquat. Le STTP suggère de laisser l'ancien site en fonction et de « présenter » le nouveau site pendant un certain temps. La SCP accepte de prolonger le temps d'examen du STTP jusqu'au 5 juillet. La SCP ne procédera pas au lancement du site jusqu'à ce que tous les documents aient été examinés.

4 juillet – Le STTP affirme qu'il fournira ses commentaires d'ici la fin de la journée demain (5 juillet) tel qu'il a été convenu. La SCP demande s'il serait possible de fournir un aperçu ou une explication de ses préoccupations. Le STTP affirme qu'aucune vidéo ne doit montrer des visages, et que les images servent uniquement à titre d'exemples. Le STTP se dit préoccupé par le fait que le consentement des employés n'a pas été donné. Le STTP réitère que la direction n'a pas le droit de prendre des photos de blessures.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires d'ici le 5 juillet 2018 en fin de journée.
2. La SCP retardera la date du lancement jusqu'à nouvel ordre.

13. Machine à trier les petits paquets du régime international (5 octobre 2017)

Invité : Francis DeBrienne/Roxanne Matin

Aperçu :

La SCP continue de moderniser et d'augmenter sa capacité de traitement du courrier. Un projet concernant l'achat de nouvel équipement qui traite mieux les colis provenant de la Chine est en cours.

Discussion :

Le Comité examine une mise à jour de la présentation décrivant l'état du projet. Des modifications ont été apportées aux équipements suite à certaines suggestions du STTP. La SCP tiendra le Comité au courant lorsque le nouvel emplacement de Burnaby (C.-B.) sera accessible à la visite. La SCP effectuera un suivi concernant le type de revêtement de sol utilisé pour s'assurer qu'aucun problème de décharge statique n'est créé en raison du matériel roulant.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

La SCP informera également le Comité lorsque la plateforme de l'établissement Gateway sera disponible à des fins d'observation. La SCP affirme que le râtelier à sacs à l'établissement Gateway sera accessible à des fins d'observation en même temps.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP informera le Comité lorsque l'installation de Burnaby (C.-B.) sera accessible.
2. La SCP fera un suivi du revêtement de sol à Burnaby.

14. Croissance du secteur des colis (14 juin 2018)

Invité : Alice Lafferty

Aperçu :

À la réunion du mois de mars, le Comité a demandé la présence d'un représentant du secteur d'activité des colis pour expliquer au Comité les tendances en matière de colis.

Discussion :

La SCP explique que l'énorme croissance du secteur des colis cause un problème de capacité. La période de pointe est de plus en plus longue, du Vendredi fou à la deuxième semaine de janvier. De plus, tous les lundis représentent maintenant plus de 1 million de colis. La SCP indique qu'elle surveille la progression des concurrents et qu'elle doit demeurer concurrentielle. Le STTP fait part de sa préoccupation concernant l'empaquetage excessif des véhicules, qui pourrait potentiellement causer un incident grave. La SCP a conclu qu'elle surveille les tendances et les idées commerciales des autres concurrents; par exemple, les frais pour articles non conformes : d'autres entreprises facturent ces frais, mais pas la SCP. La SCP s'intéresse également à des façons de traiter les articles surdimensionnés avec les clients. Le STTP indique qu'il est heureux d'avoir le travail, mais le problème en matière de santé et sécurité est une réalité pour les employés. Le STTP croit que la croissance du secteur Colis ajoute de la pression pour que les agents de livraison réussissent à livrer les articles à temps. Le STTP souhaite que la SCP tienne compte pour les réorganisations et qu'elle envisage une approche différente pour évaluer les itinéraires. La SCP fera un suivi et reviendra voir le Comité afin de poursuivre la discussion au sujet des structures des itinéraires.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP reviendra voir le Comité pour discuter des structures des itinéraires.

15. Modification des bureaux du système de réexpédition (14 juin 2018)

Aperçu :

En avril 2016, un préposé au poste de facteurs de Belleville a été blessé par un bras de bureau du système de réexpédition qui est tombé.

Discussion :

La SCP a fourni une présentation avant la réunion décrivant la nouvelle solution proposée. La SCP indique que toutes les procédures seront suivies et que le CLMSS sera inclus avant que la modification soit apportée.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

Le STTP demande s'il y a un bureau similaire dans la région d'Ottawa qu'il pourrait observer.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP effectuera un suivi pour indiquer s'il existe un emplacement à Ottawa.

16. Dossiers de conducteurs de véhicules commerciaux (14 juin 2018)

Invité : Shari Nurse

Aperçu :

Les dossiers de conduite sont requis à l'échelle provinciale pour tous les conducteurs de véhicules commerciaux. Le ministère des Transports définit un véhicule utilitaire en fonction du poids. Les véhicules de la SCP comprennent des tracteurs, des camions de cinq tonnes et des fourgonnettes à marchepied E-450 (poids brut enregistré de plus de 4 500 kg).

Discussion :

La SCP explique qu'une stratégie est en cours d'élaboration pour combler un écart quant aux dossiers expirés conservés au dossier. L'annexe GG a été prise en considération pour cette exigence. La SCP explique que des dossiers de l'Ontario et du Québec peuvent être demandés directement par la SCP avec la permission de l'employé. Toutes les autres provinces exigent que l'employé produise directement son propre dossier de conducteur.

17. Politique sur la violence en milieu de travail (30 mai 2017)

Aperçu :

Conformément au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail* (RCSST), la Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail doit être révisée tous les trois ans. La version actuelle de la Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail a été mise en œuvre le 25 octobre 2013 et sa révision est en retard.

Discussion :

La SCP explique sa proposition pour le rôle du CNMSS dans le processus d'enquête de deuxième niveau. Personne compétente – le Comité peut examiner les qualifications, mais ne peut pas prouver l'impartialité. La SCP suggère d'aller à l'échelle régionale pour voir qui peut être utilisé à l'externe.

Le STTP soulève les préoccupations suivantes :

- Définition d'une personne compétente
- Détermination de la liste des enquêteurs compétents
- Tiers partie externe – pas un employé de la SCP
- Approche générale de l'établissement des faits et non l'écoute de l'histoire complète – votre côté/mon côté
- Rapports non partagés avec le CNMSS
- Entrevue de tous les témoins
- Efficacité des mesures prises

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

La SCP indique que si les compétences sont respectées, un employé ne doit pas être disqualifié à titre d'enquêteur de deuxième niveau.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP examinera la suggestion du STTP concernant les enquêteurs compétents de tierces parties.

18. Mandat (5 octobre 2017)

Aperçu :

Le Code canadien du travail et les bonnes pratiques commerciales exigent un examen du mandat du Comité au moins tous les deux ans. Le dernier examen du mandat du CLMSS a été effectué en 2015. Le Comité a suggéré d'apporter des modifications à la version actuelle afin d'inclure une liste de contrôle de l'efficacité du Comité.

Discussion :

La SCP a fourni une copie du mandat actuel au Comité aux fins d'examen à la réunion du 14 mars. Le STTP affirme qu'il fournira ses commentaires par écrit d'ici la fin du mois de juillet.

Recommandations et mesures de suivi

1. Le STTP fournira ses commentaires par écrit d'ici la fin du mois de juillet.

19. Liste de contrôle pour l'inspection du CLMSS (5 décembre 2017)

Aperçu :

Compte tenu du nombre de promesses de conformité volontaire (PCV) que la société a reçues au cours de la dernière année concernant les problèmes qui auraient dû être réglés à la suite des inspections du CLMSS, le Comité recommande de revoir la liste de contrôle pour l'inspection du CLMSS.

Discussion :

La SCP a fourni au Comité une copie de la version révisée de la liste de contrôle pour l'inspection du CLMSS avant la réunion du 14 mars. Le STTP est d'accord pour distribuer la version révisée de la liste de contrôle pour l'inspection. La SCP affirme qu'elle fournira un lien sur la base de données de gestion de la sécurité pour faciliter l'accès au CLMSS. La SCP suggère également d'envoyer une lettre signée conjointement par le Comité afin d'expliquer la raison de la version révisée de la liste de contrôle, ainsi que le modèle de procès-verbal suggéré. La SCP fournira une ébauche de lettre aux fins d'examen.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP préparera une ébauche de lettre aux fins d'examen.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

14 juin et 4 juillet 2018

20. Politique sur les substances (29 mars 2018)

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail. L'objectif de cette politique est de veiller à ce que les employés de Postes Canada effectuent leurs tâches de manière sécuritaire, sans les effets découlant de la consommation de substances ou les effets résiduels de la consommation de substances qui représentent un risque pour la santé et la sécurité de l'employé, des autres employés ou du public.

Discussion :

La SCP explique que cette nouvelle politique remplacerait la Politique sans drogue et sans alcool dans le cadre du projet de légalisation du cannabis en octobre 2018. Le STTP croit que la politique actuelle en place est acceptable, mais il fournira ses commentaires.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires.

21. Polo de haute visibilité

Aperçu :

Les agents de livraison des itinéraires motorisés ne peuvent plus se fier au sac à haute visibilité pour être visibles à la circulation. Tous les employés doivent porter un gilet de haute visibilité à bandes réflectrices lorsqu'ils effectuent des tâches à l'extérieur.

Discussion :

Le STTP considère que le polo est un EPI et le bon équipement de protection individuel par rapport au gilet sans frais ou sans points pour les employés. La SCP affirme qu'elle a examiné l'exigence en matière de réflexion de jour et de nuit. La Société est d'avis qu'elle a fourni une option grâce au polo, mais l'EPI officiel est le gilet.

Le STTP suggère qu'en toute bonne foi, 1 polo gratuit soit fourni, puis que le système de points soit mis en œuvre à l'avenir. Le STTP affirme que nous amorçons justement la saison où le polo serait plus désiré. Si un employé a utilisé tous ses points, de quelle façon peut-il obtenir le nouveau polo? La SCP effectuera le suivi.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fera un suivi pour déterminer si les points ont déjà été utilisés avant d'acheter la nouvelle veste.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
14 juin et 4 juillet 2018

Points fermés

Modèle révisé de l'analyse des risques liés à l'emploi

Dépôt automatisé

Modèle standard de procès-verbal des réunions du CLMSS

Collant complémentaire pour couvercle coulissant du LOCML

Chariot C-56

Procédure 1605.21 du SMS – Incident biologique douteux

E-200

Introduction à l'utilisation sécuritaire des convoyeurs

Réunions tenues en 2018 :

14 et 29 mars <input checked="" type="checkbox"/>	20 juin <input checked="" type="checkbox"/>	19 septembre <input type="checkbox"/>	28 novembre <input type="checkbox"/>
---	---	---	--